

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze du mois de Décembre à 20h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de *Beaumont (Haute Savoie)*, sous la présidence de *Monsieur Marc GENOUD*, Maire de Beaumont dûment convoqués le 7 décembre 2023.

Présent(s) : Le Maire, M. Genoud,
MM les Adjoint(s) : C. Seifert, R. Personnaz, T. Eudes, S. Mercet, Nicolas Laks
MM les Conseillers : J. Personnaz, P. Meylan, Nath. Laks, G. Vilmint, R. Cusin, M. Bourguignon, S. Pérou
Formant la majorité des membres en exercice.
Absent(s) excusé(s) : S. Tugler-Rossi, A. Blanc, C. Arhuero
Pouvoirs : S. Baud donné à T. Eudes, S. Casabianca donné à R. Personnaz
Le secrétariat a été assuré par : Nathalie LAKS

Nombre de membres

| | |
|---------------|----|
| En exercice : | 18 |
| Présents : | 13 |
| Votants | 15 |
| Dont pouvoirs | 02 |

N° 2023-74

FINANCES- Autorisation préalable au vote du budget 2024

Le Code Général des Collectivités Territoriales dispose qu'avant l'adoption du budget primitif, le Maire peut par délibération du Conseil Municipal être autorisé à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'année précédente.

Total des crédits ouverts au Budget 2023 :
Chapitre 20 (immobilisations incorporelles)= 175 791.82 €
Chapitre 21 (immobilisations corporelles)= 1 146 912.29 €
Chapitre 23 (immobilisations en cours)= 5 660.04 €

Il est donc proposé au conseil municipal, qui accepte à l'unanimité, d'accorder le bénéfice de ces dispositions dans la limite de :

43 947 € au chapitre 20
286 728 € au chapitre 21
1 415 € au chapitre 23

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

La secrétaire de séance,

Nathalie LAKS

Le maire,

Marc GENOUD

Certifié exécutoire,
A Beaumont, le
Le maire,

